

Skyguide

Internet: www.skyguide.ch

Siège: Genève

Forme juridique: société anonyme

Cotation: non cotée

Participation de la Confédération: 99,97 %

Conseil d'administration: Walter T. Vogel (président), Bernhard Müller, Anne Bobillier, Jean-Yves Bonvin, Andreas Schmid, Cristina Feistmann, Dominik Hänggi (représentant du personnel)

CEO: Alex Bristol

Organe de révision externe: PricewaterhouseCoopers, Pully

Brève appréciation des résultats 2019

En 2019, Skyguide a *globalement réalisé* les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Skyguide assure sur mandat de la Confédération les services civil et militaire de la navigation aérienne en Suisse ainsi que dans des régions limitrophes. Elle exploite deux centres de contrôle à Genève et à Dübendorf et douze autres sites (aérodromes régionaux et militaires).

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat de service public. La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Les retards occasionnés par Skyguide dans le trafic aérien civil ont été peu importants en comparaison internationale. La disponibilité opérationnelle des Forces aériennes était conforme aux exigences.

La rentabilité de l'exploitation était satisfaisante compte tenu des conditions. Les redevances de route et celles d'approche et de départ sur les aéroports nationaux ont baissé, restant cependant très élevées en comparaison européenne. Les coûts ont encore pu être réduits. Toutefois, les objectifs fixés par Skyguide concernant les coûts par survol et par approche aux aéroports nationaux n'ont pas été atteints. Les comptes annuels bouclent avec un déficit de 4,4 millions de francs. Grâce à des mesures de restructuration, le résultat des activités qui ne relèvent pas du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État (activités pour le compte de tiers) s'est notablement amélioré. Le déficit dans ce secteur s'est élevé à 77 000 francs.

La nouvelle convention collective de travail des contrôleurs aériens est entrée en vigueur vers la fin 2018. Durant l'exercice, Skyguide a encouragé le dialogue entre les partenaires sociaux afin de consolider la « culture juste » et de traiter la question de l'âge de départ à la retraite des contrôleurs aériens au moyen de modèles de carrière.

L'augmentation de ressources en personnel suffisantes pour garantir le service de permanence des Forces aériennes à partir de 2020 (« LP24 ») avance comme prévu, même sans réserve de personnel. Le déploiement des ressources et une meilleure intégration des services civil et militaire de la navigation aérienne restent cependant un défi.

Chiffres-clés	2019	2018
---------------	------	------

Finances¹⁾ et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	472,1	484,4
Résultat net (mio CHF)	-4,4	-7,9
Total du bilan (mio CHF)	677,5	665,1
Ratio de fonds propres (%)	47,4	49,0
Effectif (nombre d'ETP)	1 368	1 407

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Nombre de vols contrôlés (mio)	1,305	1,299
Ponctualité (% des vols)	96,7	96,5
Ø retard par vol ²⁾ (secondes)		
Survol	6,8	9,9
Approche Zurich	8,9	8,6
Approche Genève	4,7	8,2
Mouvements aériens militaires	94°519	88 205
Ø Redevances de route (EUR)	95,6	97,9
Taux de couverture technique CP (%)	105,4³⁾	99,0

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) ⁴⁾	44,3	43,2
Redevances (mio CHF) ⁵⁾	410,8	425,3

¹⁾ selon les comptes consolidés

²⁾ retard provoqué par Skyguide par survol/mouvement d'aéroport

³⁾ valeur provisoire

⁴⁾ pour les prestations non couvertes dans les espaces aériens étrangers et pour les vols exemptés de redevance, selon les comptes de la Confédération.

⁵⁾ redevances de navigation aérienne, y c. contribution couvrant les coûts des Forces aériennes

A. Réalisation des objectifs en 2019*

1. Orientation stratégique

Durant l'exercice, Skyguide a assumé son mandat pour le compte de l'État.

Normes de sécurité supérieures à la moyenne par rapport à d'autres pays européens ; culture de la sécurité très développée

La sécurité du trafic aérien a été garantie à tout moment. Le nombre de cas de non-respect des distances de sécurité a encore diminué, s'élevant à moins de 8 cas sur 100 000 vols. Aucun événement grave n'a été signalé. Selon les critères de l'AESA, la culture de la sécurité de Skyguide a atteint un niveau élevé en comparaison internationale.

Contribution à un trafic aérien sûr et ponctuel ; objectifs de rentabilité toutefois manqués de peu

Les valeurs de ponctualité dans l'aviation civile se sont légèrement améliorées dans un contexte où les volumes de trafic augmentent de manière presque constante. Elles restent élevées en comparaison internationale. Les objectifs fixés concernant les coûts par survol et par approche n'ont pas été atteints.

Création en temps utile des conditions préalables à l'exploitation 24 heures sur 24 du service de police aérienne

La disponibilité exigée par les Forces aériennes en matière d'intervention a été garantie. Le recrutement et la formation de contrôleurs aériens et de chefs d'intervention militaires supplémentaires se poursuivent comme prévu dans la perspective de l'introduction du service de police aérienne permanent d'ici 2020. Il n'y a toutefois pas de réserves de personnel. Le déploiement des ressources et l'intégration des services civil et militaire de la navigation aérienne restent un défi. Si Skyguide ne peut pas recruter en temps voulu ni former avec succès des contrôleurs aériens tactiques, la formation opérationnelle devra faire l'objet de restrictions.

Préparation complète et tournée vers l'avenir du changement structurel à venir, mais question du financement en suspend

Skyguide a collaboré à différents projets et programmes relevant du projet de l'UE « Single European Sky », dont l'objectif était d'améliorer l'efficacité du système européen de navigation aérienne. Privilégiant les innovations techniques et opérationnelles – notamment le « Virtual Center Switzerland » (mise en réseau des centres de contrôle de Genève et de Dübendorf) et le « U-Space » (enregistrement et contrôle des drones) –, Skyguide s'est préparée aux changements structurels prévisibles dans le secteur de la navigation aérienne. Cependant, le financement d'éventuelles nouvelles tâches relevant de la souveraineté de l'État et liées aux mouvements aériens de drones reste à clarifier.

2. Objectifs financiers

Résultat équilibré, efficacité accrue, politique de tarification durable

En vertu de la loi sur l'aviation, Skyguide est une société anonyme sans but lucratif. Le Conseil fédéral attend qu'elle fournisse un résultat équilibré. Skyguide n'a pas atteint cet objectif, affichant un résultat de -4,4 millions de francs (contre -7,9 millions en 2018, soit -44 %). Cela s'explique par la baisse de 8,3 millions de francs des indemnités de la Confédération pour les services de la navigation aérienne non rémunérés dans les espaces aériens délégués des pays limitrophes. Sans cet effet sur lequel Skyguide n'a aucune influence, le résultat aurait été de +3,9 millions de francs. Compte tenu de ces éléments, les comptes annuels évoluent conformément aux prescriptions légales et aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

Les mesures de restructuration mises en place ont permis d'améliorer nettement le résultat des activités qui ne relèvent pas du mandat que Skyguide assume pour le compte de l'État (p. ex. la formation des contrôleurs aériens étrangers). Les pertes se sont élevées à 77 000 francs (contre 8,3 millions de francs en 2018). L'objectif est que les activités pour le compte de tiers contribuent positivement aux résultats de l'entreprise ou soient abandonnées.

Les redevances de contrôle de la circulation aérienne ont été réduites de 2,3 % pour le trafic de transit et de 1,5 % pour les approches et les départs sur les aéroports nationaux. Néanmoins, elles sont restées de loin les plus élevées d'Europe.

Les indemnités versées par la Confédération à Skyguide ont augmenté de 1,1 millions de francs pour s'établir à 44,3 millions de francs. Elles représentent environ 9.6 % (contre 9,1 % l'année précédente) des recettes de Skyguide.

Augmentation du taux de recouvrement des coûts du contrôle des approches et des départs sur les aérodromes régionaux

Le train de mesures convenu par Skyguide, l'OFAC et l'Association suisse des aérodromes et destiné à augmenter à moyen terme le degré de couverture de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux n'a pas pu être mis en œuvre comme prévu. Sous la direction de l'OFAC, la recherche d'une solution de financement durable pour les services de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux se poursuit. Skyguide y participe dans la mesure de ses possibilités. Skyguide a manqué son objectif en matière de baisse des coûts d'environ 3,4 % (environ 900 000 francs), car elle a dû intensifier la formation pour garantir suffisamment de personnel.

Endettement net inférieur à 2 x EBITDA

L'endettement net s'est élevé à 53,2 millions de francs, ce qui correspond à un ratio d'endettement de 0,5 x EBITDA. Il a été réduit de moitié par rapport à l'année précédente (108,8 millions de francs).

3. Objectifs en matière de personnel et de prévoyance professionnelle

Politique du personnel moderne et socialement responsable ; développement futur avec les partenaires sociaux ; formation professionnelle initiale conforme aux exigences de notre époque ; mesures durables de formation et de perfectionnement

Skyguide est un employeur conscient de ses responsabilités qui mène une politique du personnel moderne. Les transformations en cours au sein de l'entreprise et de la profession représentaient un défi. En 2019, Skyguide s'est donc concentrée sur la communication destinée aux collaborateurs et sur l'accompagnement du processus de transformation. En outre, des efforts ont été déployés pour améliorer la santé au travail et la réinsertion professionnelle.

L'entreprise accorde une grande importance à la formation. C'est pourquoi elle propose un total de 14 places d'apprentissage débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce ou d'informaticien. Afin de couvrir les futurs besoins en contrôleurs aériens civils et militaires, 88 personnes ont été formées en 2019, soit plus du double du nombre de personnes formées il y a deux ans.

Les partenaires sociaux reconnus de Skyguide comprenaient cinq associations du personnel et syndicats. Des rencontres régulières ont permis d'entretenir le partenariat social. Il était important d'établir un dialogue constructif. Selon le Conseil fédéral, la meilleure façon de relever les défis à venir est de collaborer et de communiquer.

Durant l'exercice, les effectifs ont baissé de 2,8 % pour s'établir à 1 368 postes équivalents temps plein. 64 contrôleurs aériens et 16 apprentis dans les métiers techniques et commerciaux ont terminé leur formation chez Skyguide.

4. Coopérations

Les accords de coopération sont autorisés par la loi sur l'aviation, aident à remplir le mandat légal ou obéissent à une autre forme de stratégie d'entreprise, contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, peuvent être gérés de manière professionnelle et tiennent suffisamment compte des risques

Les filiales Skysoft SA, Skynav SA et Swisscontrol SA font partie du cercle de consolidation de Skyguide. Par ailleurs, Skyguide détient depuis 2008 une participation de 8,33 % dans l'« European Satellite Services Provider » (ESSP) dont le siège se trouve au Portugal. Durant l'exercice, Skyguide n'a conclu aucun nouvel accord de coopération avec des partenaires suisses ou étrangers.

La coopération internationale (recherche et développement) s'est poursuivie dans le cadre de SES, SESAR et FABEC.

Toutes les participations et coopérations de Skyguide étaient conformes au droit aérien et respectaient les objectifs stratégiques du Conseil fédéral.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision conclut que les comptes annuels 2019 de Skyguide SA sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle de la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

C. Propositions à l'assemblée générale

Les intérêts de la Confédération en tant qu'actionnaire de Skyguide sont représentés conjointement par le DETEC et le DDPS.

Pour l'assemblée générale ordinaire de Skyguide, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2019 ;
2. d'utiliser le bénéfice comme suit :
 - Attribution à la réserve générale : 0 million de francs
 - Dissolution des réserves restantes : -5,548 millions de francs
 - Report sur l'exercice suivant : 1,130 million de francs
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2019 ;
4. d'élire au sein du conseil d'administration Doris Barnert, CFO de Swissgrid, pour une période administrative (soit jusqu'au renouvellement intégral des membres de conseil d'administration lors de l'assemblée générale de 2020) ;
5. de confirmer pour une durée d'un an, dans son rôle d'organe de révision statutaire, l'entreprise PricewaterhouseCoopers SA de Zurich, succursale de Pully ;
6. d'approuver, pour l'exercice 2021, les plafonds maximums de rémunération globale suivants :
 - a) 310 000 francs pour les membres du conseil d'administration (sans présidence) ;
 - b) 140 000 francs pour le président du conseil d'administration ;
 - c) 3 950 000 francs pour les membres de la direction.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DDPS d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de Skyguide.